



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-02
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-04

À toutes les personnes intéressées, prenez avis que le lundi 6 mai 2024, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille, à compter de 19 h, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Dérogation DM-2024-02

Nom du propriétaire : David Bellerose
Demandeur : David Bellerose
Numéro de lot : 6 078 118
Adresse du site concerné : 74, 9^e et 10^e Rang
Zone no. : Rub22

Nature de la demande :

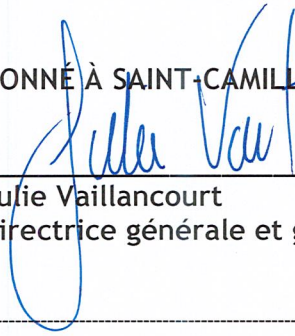
La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant et à permettre la construction d'un garage contigu avec la même marge de recul avant; soit à 24 mètres de la ligne de lot avant alors que la grille de spécification pour la zone Rub22 stipule que: la marge de recul avant minimale pour un bâtiment principal est de 30 mètres.

Raisons invoquées :

Le bâtiment principal a été construit selon les normes prescrites dans le permis de construction 2006-11.

L'implantation du garage proposé se trouve dans le prolongement de la façade avant du bâtiment principal, soit à environ 25 mètres de la ligne de lot avant.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 22^e JOUR DU MOIS d'AVRIL 2024.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 22^e jour du mois d'avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de AVRIL 2024.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière